



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 25/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 novembre 2017

Contrôle interne budgétaire : cartographie des risques budgétaires

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration adopte la cartographie des risques budgétaires arrêtée dans le cadre du dispositif de contrôle interne budgétaire.

Nombre de votants: 25

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 27 novembre 2017

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Laurent BILI